

Québec, le 12 mars 2018

Monsieur Jean-François Foisy  
Président-directeur général  
Centre intégré de santé  
et de services sociaux des Laurentides  
125, rue Duquet  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 0A5

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous donnons suite à votre lettre du 31 janvier dernier ayant pour objectif de requérir l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la location d'un immeuble devant recevoir les activités d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) à Sainte-Adèle, comptant 96 personnes hébergées, à être exploité par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS).

Après analyse de vos documents d'appel d'offres, nous vous avons fait parvenir nos commentaires. Avec ces informations, nous vous laissons le soin d'évaluer la pertinence de modifier vos documents d'appel d'offres. Toutefois, votre appel d'offres doit respecter à 100 % les exigences minimales énoncées dans le devis type d'appel d'offres pour la location d'immeuble pour des besoins en CHSLD.

Nous vous informons que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) autorise le CISSS à solliciter des offres, par appel d'offres public, pour la location des espaces requis de ce CHSLD pour une durée de 15 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, et ce, conformément aux paramètres précisés à l'annexe ci-jointe.

En ce qui a trait au financement lié au coût de location à verser au soumissionnaire retenu dans le cadre de l'appel d'offres, le montant maximal qui vous sera alloué est de 50 \$ (2016-2017) par jour, par lit, et sera indexé annuellement au taux en vigueur. Ce montant inclut également les équipements fixes sous la responsabilité du locateur. À l'égard des équipements sous votre responsabilité, vous pouvez utiliser les enveloppes budgétaires récurrentes liées au plan de conservation de l'équipement et du mobilier pour financer ces acquisitions, dans la mesure où il s'agit d'équipement existant à remplacer. Tous les autres frais, qu'ils soient récurrents ou non, liés aux volets clinique, équipements, administratif et exploitation de l'immeuble (exemple : entretien ménager) sont à la charge de votre établissement.

...2

Finalement, nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions du Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences (chapitre S-4.2, r. 16), le bail ne pourra être signé qu'après avoir reçu l'approbation préalable du MSSS, sur dépôt d'une demande précisant la durée, la superficie totale du bail ainsi que le coût annuel du loyer.

Veillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

art. 53-54

Michel Fontaine

p.j. 1

c. c. M. Yves St-Onge, CISSS

N/Réf. : 18-MS-00791

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

CISSS des Laurentides

Location d'espaces pour un nouveau CHSLD de 96 places

<p>Points de service</p>	<p>Nature de la demande</p>	<p>Paramètres</p>	
<p>CHSLD St-Aubé</p>	<p>Lancement d'un appel d'offres public pour la location d'espaces pour un CHSLD situé dans un périmètre défini comme suit :                  Au nord par le chemin du Moulin et son prolongement imaginaire jusqu'à la route Masson / chemin des Hauteurs.                  Au sud par la rue de la station et de son prolongement imaginaire jusqu'à l'intersection du prolongement imaginaire avec la route 364.                  A l'ouest par la route 364 / route 329.                  A l'est par le chemin des Hauteurs  <input type="checkbox"/> Facilement accessible par une route principale.  <input type="checkbox"/> Facilement accessible par transport en commun  <input type="checkbox"/> Desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires</p>	<p>superficie recherchée</p> <p>9558 m<sup>2</sup></p>	<p>durée du bail</p> <p>15 ans (option de renouvellement de 5 ans)</p>
			<p>coût de la première année (\$)</p> <p>À venir.</p>
			<p>total</p>

art, 53-54

**FRANÇOIS DION**  
Sous-ministre adjoint



**De :** Carole Roussel  
**A :** MSSS - Secrétariat administratif  
**Objet :** TR: Demande d'autorisation d'adjudication de contrat / Location d'espaces/conception et construction d'un CHSLD de 96 (+4) lits à Sainte-Adèle  
**Date :** 30 juillet 2018 09:40:20

---

**De :** Michel Fontaine

**Envoyé :** 29 juillet 2018 09:02

**À :** Jean-François Foisy (CISSSLAU) <[Jean-Francois.Foisy.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Francois.Foisy.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** François Dion <[francois.dion@msss.gouv.qc.ca](mailto:francois.dion@msss.gouv.qc.ca)>; Luc Desbiens (MSSS)

<[luc.desbiens@msss.gouv.qc.ca](mailto:luc.desbiens@msss.gouv.qc.ca)>; Yves St-Onge (CISSSLAU) <[Yves.St-Onge.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Yves.St-Onge.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca)>; Patrick Bureau (CISSSLAU)

<[Patrick.Bureau.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Patrick.Bureau.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca)>; Nicole Belanger (CISSSLAU)

<[nicole.belanger.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:nicole.belanger.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca)>; Francine Lortie (CISSSLAU)

<[Francine.Lortie.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Francine.Lortie.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca)>; Diane Legault (CISSSLAU)

<[diane.legault.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:diane.legault.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca)>; Carole Roussel <[carole.roussel@msss.gouv.qc.ca](mailto:carole.roussel@msss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Demande d'autorisation d'adjudication de contrat / Location d'espaces/conception et

construction d'un CHSLD de 96 (+4) lits à Sainte-Adèle



Bonjour Monsieur Foisy,

À la suite de nos discussions lors de la réunion du 25 juillet dernier à nos bureaux de Québec, nous vous autorisons à procéder à l'adjudication du contrat relié à l'appel d'offres pour la location d'espaces/construction et conception d'un CHSLD à St-Adèle de 96 lits au permis, plus 4 lits en surplus permettant de maintenir une occupation à 100 % lors de décès tout en donnant respectueusement jusqu'à 48 heures aux familles pour libérer la chambre des effets appartenant à la personne décédée.

Comme convenu, le ministère de la Santé et des Services sociaux allouera 57,10 \$ par jour par lit et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides comblera l'écart de 30,22 \$ par lit par jour à même son budget d'équité.

Une lettre officielle suivra. Toutefois, vous pouvez utiliser ce courriel pour aller de l'avant **dès maintenant** en respectant les conditions de financement mentionnées plus haut.

Recevez nos salutations les meilleures.

**Michel Fontaine**

Sous-ministre

Ministère de la Santé et des Services sociaux

[michel.fontaine@msss.gouv.qc.ca](mailto:michel.fontaine@msss.gouv.qc.ca)

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur,

ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.

Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 août 2018

Monsieur Jean-François Foisy  
Président-directeur général  
Centre intégré de santé  
et de services sociaux des Laurentides  
125, rue Duquet  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 0A5

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous donnons suite à votre lettre du 24 juillet dernier relativement à la demande d'autorisation pour procéder à l'adjudication du contrat de location des espaces requis pour la construction d'un centre d'hébergement de soins de longue durée de 96 lits à Sainte-Adèle.

Nous désirons vous informer que le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS) est autorisé à procéder à l'adjudication du contrat de location à la compagnie EKOW/Medifice immobilier S.E.C. pour des espaces d'une superficie de 9 382 m<sup>2</sup>. Ces espaces sont situés sur le lot numéro 3 889 847, sis au 249, boulevard de Sainte-Adèle, Saint-Adèle, pour une période de 15 ans, et un loyer annuel au montant de 3 187 030 \$, excluant les taxes.

Quant à la part de budget relié à la location des espaces requis, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) financera un montant équivalent à 58,79 \$ par jours-présences, sur une base de 99 lits. Le détail de ce montant est le suivant :

- 51,69 \$ par jours-présences (2018-2019). Ce montant est équivalent au montant de 50 \$ (2016-2017) mentionné dans la lettre du 12 mars 2018;
- 7,10 \$ par jour, par lit (2018-2019) pour les taxes foncières.

Comme mentionné dans le courriel que nous vous avons transmis le 29 juillet dernier, votre établissement assumera l'écart entre le montant à payer au locateur et celui financé par le MSSS. Cette portion devra être pourvue à même l'enveloppe d'équité interrégionale allouée à votre établissement.

...2

Concernant votre demande de financement des dépenses non récurrentes associées à la réalisation de ce projet, nous vous confirmons notre accord à financer l'acquisition des équipements, soit un montant estimé à 2 152 108 \$. Les autres dépenses devront être assumées par votre établissement.

Finalement, nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions du Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences (RLRQ, chapitre S-4.2, r. 16), le modèle du bail du MSSS ne pourra être signé qu'après avoir reçu l'approbation préalable de ce dernier. À cet effet, une demande devra être déposée précisant la durée, la superficie totale du bail ainsi que le coût annuel du loyer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

art. 53-54

Michel Fontaine

c. c. M. Yves St-Onge, CISSS

N/Réf : 18-MS-00791-01